

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	60 (2010)
Heft:	3
Artikel:	L'exil suisse de Georges Bonnet (1944-1950), ancien ministre français des Affaires étrangères
Autor:	Puyaubert, Jacques
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-170032

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exil suisse de Georges Bonnet (1944–1950), ancien ministre français des Affaires étrangères

Jacques Puyaubert

Lorsque Georges Bonnet, ancien ministre français des Affaires étrangères, se présente avec sa famille, le 5 avril 1944, au poste frontière de Bellegarde-sur-Valserine, il a tout d'un «paria»¹. Sa kyrielle de malles alignées sur le quai semble indiquer que son séjour ne sera pas de courte durée. Sa présence sur le sol helvétique pose d'emblée un problème aux autorités: comment concilier la tradition d'accueil avec la maîtrise du flot des réfugiés selon des critères encore mal définis par la Confédération? Par ailleurs, il s'agit là d'héberger une haute personnalité dont les faits et gestes vont être épiés par la presse, créant ainsi une situation délicate susceptible de servir de signal fort par delà les frontières de ce que l'on peut attendre ou non de ce refuge.

La pertinence de cette question transparaît à tout moment à travers les sources tant cantonales que fédérales que nous avons étudiées. Ce volet éminemment politique se double dans cette étude d'une dimension à la fois sociale et humaine puisque nous disposons de manière exceptionnelle de sources privées conservées par la famille Bonnet qui permettent d'appréhender les caractères très particuliers de la situation de l'exilé, ses réactions dans un milieu inconnu, sa capacité d'adaptation et sa mentalité.² Cet exil a duré six années pleines, le temps de voir se dessiner des évolutions marquées, symptomatiques du côté français de la politique d'épuration et, du côté suisse de la politique d'accueil.

1 Le terme est utilisé par Odette Bonnet, l'épouse de Georges, dans son journal intime, sans date (Archives privées Georges Bonnet APGB 5 Dr 1), déchiffré et enregistré par Annick Bonnet, sa belle-fille, dans le cadre de cette étude. Ce journal est composé de 129 feuillets manuscrits, parfois recto verso.

2 S'ajoute, par exemple, le «Journal Bonnet», APGB 1 Dr 25 sdr 1 et sdr 2. Le Journal de Georges Bonnet est constitué de deux ensembles distincts: 65 feuillets non numérotés du 12 septembre 1944 au 8 janvier 1945 et 50 feuillets numérotés du 16 janvier 1945 au 28 juin 1945. L'authenticité de cette pièce ne fait pas de doute, homogénéité d'une écriture cursive, encre noire et crayon bleu, ton intimiste. Cf. l'inventaire du fonds privé, tome IV, Annexes, 256 p., de notre mémoire de thèse de doctorat, *Georges Bonnet (1889–1973). Étude biographique*, 1032 p., p. 23–49, Université Bordeaux 3, 2001.

Jacques Puyaubert, 6, rue des Sables, FR-33220 Port-Sainte-Foy (France).

mj.puyaubert@free.fr

Professeur agrégé, docteur en Histoire contemporaine, Centre de recherches des mondes moderne et contemporain (Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3)

Un visa pour la Suisse

Obtenir un visa pour la Suisse n'a pas été chose facile pour Bonnet.³ L'ancien ministre, vedette de la trêve de Munich en septembre 1938, a vu sa situation se dégrader fortement dans son pays dès 1943 à mesure que l'aura du Maréchal se ternit.

Certes, il n'a pas occupé de fonction dirigeante dans l'État français et s'il a été nommé au Conseil départemental de la Dordogne, il peut arguer qu'il n'a jamais siégé dans cette instance. De même, si on l'a vu assister aux réunions de 2 commissions du Conseil national, il peut avancer que cette instance n'a eu qu'un rôle consultatif mineur. *A contrario*, Bonnet s'est tellement engagé auprès de Pétain, il a tellement relayé le culte du sauveur avec ses thèmes populistes, il a tellement approuvé des mesures phares comme la Charte du Travail, qu'il passe pour un vichyste bon teint même s'il intrigue contre Pierre Laval. De surcroît, la politique d'apaisement qu'il a menée avec constance au Quai d'Orsay avant guerre lui vaut l'inimitié d'une partie de la classe politique et de la Résistance, communiste en particulier. En 1943, Bonnet a quitté la Dordogne et ses maquis en plein essor pour se réfugier à Paris. Bientôt, le chef de la Police de Vichy, René Bousquet, lui fait savoir qu'il ne peut plus assurer sa sécurité. Une autre source d'inquiétude vient des enquêtes lancées à son sujet par les autorités d'occupation qui doutent de plus en plus de son soutien. Sa femme, Odette, fait cette analyse dans son journal:

«Il était grand temps. La Gestapo nous surveille. Le maquis nous guettait déjà. Trop de gens voulaient [...] empêcher cette fuite. Pour cela, il était urgent de disparaître. Nous n'avions que trop tardé.»⁴

Après avoir pesé plusieurs scénarios, Bonnet choisit la solution la plus sûre, passer en Suisse de manière légale et non par la montagne jurassienne comme il l'avait d'abord projeté.⁵ Il obtient le feu vert de l'État français⁶ et de l'Allemagne. La légation de Suisse à Vichy ne voit pas d'obstacle à un séjour annoncé comme temporaire; en revanche, Rothmund, à la tête de la Police fédérale des étrangers (PFE Suisse) tire la sonnette d'alarme parce que cette arrivée risque de créer un fâcheux précédent.⁷ Walter Stucki, le représentant helvétique auprès de l'État français, obtient un engagement sur l'honneur selon lequel, après un délai de 2 mois, la famille Bonnet rentrera dans son pays et ne demandera pas l'exil politique.⁸ Fort de cette condition, il fait pression auprès de von Steiger, chef du Département de justice

3 Pour le détail de la procédure, cf. notre mémoire de thèse, *Ibidem*, tome II, p. 730–733.

4 APGB 5 Dr 1, Journal d'Odette Bonnet, A-«En Suisse».

5 *Ibidem*. Odette souffre de pleurésie chronique, Alain-Paul, son fils, relève d'une opération.

6 Archives fédérales suisses (Berne), (AFS Berne), B. 41. 21. F, Dossier Bonnet Georges. Grâce à l'intervention de Jean Jardin, chef de cabinet de Pierre Laval, le ministre des Affaires étrangères de Vichy, Charles Rochat, ancien subordonné de Bonnet au Quai d'Orsay, donne son accord formel, le 12 novembre 1943, et intercède à son tour auprès de Stucki. Cf. la copie de la lettre de Charles Rochat au légat de Suisse à Vichy.

7 Archives cantonales vaudoises (AC Vaud), UD 14 890, lettre de Rothmund à von Jenner, chef de division aux Affaires étrangères, le 27 décembre 1943.

8 Archives cantonales vaudoises (AC Vaud), UD 14 890, Stucki a reçu 2 fois Bonnet à la légation (les 20 février et 22 mars 1944), obtenant sa promesse formelle. Selon les Archives privées Georges Bonnet (APGB), carton 40; une note de Georges Bonnet, rédigée avant son départ, indique qu'il n'a nullement l'intention de revenir en France.

et police (DFJP) pour que ce visa soit accordé; mettant tout son poids dans la bataille, il argue qu'un refus pourrait gravement indisposer l'ancien ministre français, susceptible de revenir aux affaires à la Libération; il reconnaît les services rendus par ce dernier à la Confédération. En dernier recours, le 25 février 1944, le conseiller fédéral Pilet-Golaz, la plus haute autorité politique du pays, prend la décision d'octroyer une autorisation limitée dans le temps.⁹ Si, au niveau du canton de Vaud, la Police des étrangers a donné aussitôt son feu vert, il n'en va pas de même au niveau fédéral où Baechtold voit dans l'accueil de Bonnet un problème politique de grande ampleur:

«Pour notre part, nous estimons qu'il n'est pas désirable que des personnages politiques, surtout lorsqu'ils ont eu la situation qu'a occupée M. Bonnet, viennent en Suisse en donnant comme prétexte des raisons de santé,¹⁰ mais en réalité, assurément, pour y attendre la suite des événements. Il faut s'attendre à ce que d'autres personnages politiques cherchent dans les mêmes conditions refuge en Suisse et nous pensons qu'il est nécessaire d'être très prudent dès le début si l'on ne veut pas se trouver un jour dans une situation qui pourrait devenir fort délicate.»¹¹

En 1944 toujours, afin d'obtenir une relative sécurité sur la prolongation de son séjour, Bonnet utilise ses relations. Retrouvant ses pratiques du barreau, il fait déposer par son défenseur un mémoire argumenté¹² où il rappelle la précarité de sa situation et dans lequel il fait valoir ses actions passées en faveur de la neutralité intégrale de la Suisse auprès de la SDN, ce qui la libérait de l'obligation d'appliquer des sanctions à l'Italie ou à l'Allemagne.¹³ Cet élément va peser de manière déterminante sur Pilet-Golaz qui décide que Bonnet sera désormais considéré comme un simple voyageur en transit.

L'option prise par ce dernier apparaît comme un compromis ambigu destiné à surmonter la contradiction intrinsèque entre tradition d'hospitalité et neutralité d'une part, et prise en compte des réalités stratégiques – la victoire prévisible des Alliés avec leurs revendications éthiques – ainsi que les réserves de l'opinion vis-à-vis de personnages trop marqués par leur collaboration avec l'Axe d'autre part. Manifestement, cet exemple précoce illustre l'absence de doctrine officielle tout comme la pratique d'une réponse au coup par coup aux sollicitations de réfugiés potentiels, ce qui rejoint, pour partie, la démonstration de Luc van Dongen dans son étude systématique consacrée au *purgatoire très discret*.¹⁴ Quitte à formuler,

9 CARAN, Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Paris); Z 6 NL 256, dossier d'instruction de Georges Bonnet, rapport de la Sûreté nationale, pièce n° 24.
AC Vaud, UD 14 890, lettre de Pilet-Golaz Conseil fédéral (CF) à von Steiger (DFJP).

10 En effet, Georges Bonnet a mis en avant la santé précaire de son épouse.

11 AC Vaud, UD 14 890, lettre de Rothmund, chef de la Police fédérale des étrangers (PFE) à Berne, du 27 décembre 1944, adressée à von Jenner.

12 Ce mémoire se trouve à la fois dans les archives vaudoises (UD 14 890) et dans les papiers Bonnet.

13 Archives du Ministère des Affaires étrangères (AMAE Paris), Suisse, 1930–1940, 212, Neutralité contractuelle, 1936–1939, 827-4.

14 Luc van Dongen, *Un purgatoire très discret. La transition «helvétique» d'anciens nazis, fascistes et collaborateurs après 1945*, Perrin, Paris, 2008. Sur l'émergence de la «doctrine officielle», cf. chap. 5, p. 205 et suivantes. Georges Bonnet fait partie du «corpus» des personnalités étudiées.

beaucoup plus tard, une théorisation *a posteriori* de ces manœuvres d'appareil. Ce prudent refus d'accorder le statut de réfugié politique est comme une épée de Damoclès, ce dont la mère de famille, Odette, est fort consciente¹⁵. Pétrie d'inquiétude, elle craint pour la vie de son époux au cas où il faudrait revenir en France, mais plus encore pour celle de son jeune fils, Alain-Paul.

Premières semaines d'exil

Le passage en Suisse a été rocambolesque. A Bellegarde, «sur le quai désert», Georges Bonnet, «dernière manifestation de sa puissance», obtient du chef de gare qu'il rajoute un wagon de voyageurs au train de marchandises qui partait seul pour Genève.¹⁶

«Une ferme pimpante aux volets fraîchement repeints. Il n'y a pas de doute, c'est la Suisse. Nous sommes sauvés.» [...] «Totalement isolés, démunis, étrange expérience et personne ne s'en inquiète.» [...] «Nous dépendons de gens. C'est drôle quand on a eu tout en main, comme nous.» [...] Ici, nous sommes à l'abri, mais comment vivrons nous?»¹⁷

note avec angoisse Odette Bonnet. Les premières semaines renforcent ce sentiment d'extrême vulnérabilité. Après une nuit à Genève, intervient Jean Jardin, conseiller d'ambassade à Berne, qui, «sensible et généreux, a le goût du sauvetage»; «le consul des émigrés» selon Pierre Assouline,¹⁸ s'acquitte de sa fonction de chef de clan en véhiculant ses protégés. Georges Bonnet s'est entendu avec le propriétaire de l'hôtel du Roc à Saint-Légier-sur-Vevey pour séjourner jusqu'au 20 mai.

«Ici commencent de longs jours sans histoire. Nous n'avons rien à faire. Il faut attendre.» «L'exil est une espèce de mort, on est rayés, oubliés.»¹⁹

Beaucoup de monde s'intéresse pourtant à ce couple isolé qui a cru arriver en catimini. La Police des étrangers reçoit les doléances de la propriétaire et de clients de l'hôtel. Bonnet est mis sur écoutes téléphoniques de même que la petite colonie de Français qui commence à se concentrer sur la rive nord du lac de Genève.²⁰ L'hôtelière, une «Yankee femelle»²¹ qui déteste les «grands airs» de Madame Bonnet se propose de recueillir des témoignages à charge contre les extravagances de la dame. Pour les exilés, «l'hôtel du Roc est devenu une sorte de prison».²²

Une vieille ferme les accueille. Le séjour champêtre se transforme bien vite en cauchemar à cause de la rapacité de leurs hôtes.²³ Odette, la mère, devient le pivot de la petite famille. Elle réconforte chacun, s'affaire dans des activités simples, devient la tutrice d'Alain, tient la comptabilité, essaie de faire vivre la flamme de

15 APGB 5 Dr 1, Journal d'Odette Bonnet, A-«En Suisse».

16 APGD 5 Dr 1, Journal d'Odette Bonnet, A-«En Suisse».

17 *Ibidem*.

18 Pierre Assouline, *Une éminence grise. Jean Jardin (1904-1976)*, Paris, Balland, 1986.

19 *Ibidem*. C-«Hôtel du Roc».

20 AFS, Berne, 2001 E 1967/113, vol. 370, dossier Bonnet Georges B.41.1.F.

21 APGD 5 Dr 1, Journal d'Odette Bonnet, C-«Hôtel du Roc». Elle est d'origine américaine.

22 *Ibidem*.

23 Georges Bonnet, *Dans la tourmente. 1938-1948*, Paris, Fayard, 1971, p. 264. APGD 5 Dr 1, Journal d'Odette, E-«Fermière».

l'espoir. Celle qui vécut dans l'ombre de son «Géo» qu'elle admire profondément, prend toute sa place. Alain fait quelques menus travaux pour les propriétaires et fréquente le collège de Vevey. Il doit apprendre le poème de Du Bellay: «Quand reverrai-je hélas, de mon petit village, fumer la cheminée ...». Après quatre années à Vevey, le jeune élève intègre l'école privée Lemania de Lausanne prisée par l'intelligentsia.²⁴

L'ampleur de la disgrâce

L'horizon politique et judiciaire est des plus sombres. Non seulement, Georges Bonnet est devenu inéligible au titre de l'ordonnance du 21 avril 1944²⁵ pour avoir voté les pouvoirs constituants à Pétain le 10 juillet 1940, mais, surtout, le voilà inculpé, par la justice française, d'intelligence avec l'ennemi et de haute trahison.²⁶ Un mandat d'amener est délivré contre lui et ses comptes bloqués. De plus, il fait partie de la première «charrette» de dirigeants radicaux exclus par le congrès d'Alger de juin 1944. Toutes les portes se referment et la famille Bonnet qui escomptait un retour rapide doit envisager un séjour de longue durée en Suisse.

Pour l'instant, les Bonnet sont totalement coupés de leur pays, de leurs parents, de leurs amis, sans aucune nouvelle, vivement chichement sur les économies. L'ennemi numéro un serait l'incident qui serait repris par la presse, assez amplifié pour signifier l'expulsion immédiate. Aussi, au début, tout contact avec la population est réduit au strict nécessaire.

L'état d'esprit des Bonnet nous est connu par plusieurs sources concordantes.²⁷ Tout d'abord, l'ancien ministre maintient et justifie ses choix antérieurs; il réaffirme son adhésion à la solution de l'armistice de 1940, à la politique du maréchal Pétain, développant la thèse du «bouclier»; Pétain attendant «l'arrivée des alliés» aurait échoué à cause du STO qui entraîna la désaffection des Français. Bonnet «juge plus favorablement le Maréchal que la plupart des Français» transcrit le rapport administratif de la DJP qui laisse transparaître un des rares traits antisémites de Bonnet: «Une partie de ce changement d'opinion était due à l'invasion d'immigrés Juifs en France.» De même, Bonnet défend son bilan au Quai d'Orsay où il développa sa diplomatie de l'apaisement, allant jusqu'à justifier la déclaration franco-allemande de bon voisinage du 6 décembre 1938 qu'il signa avec von Ribbentrop. C'est donc un homme sûr de lui, sûr de son bon droit, qui joue la carte de l'ordre dans une Suisse où l'image du régime de Vichy, et singulièrement du maréchal, est largement positive.

«24 [avril 1945] Nous déménageons. Ce soir nous coucherons pour la première fois avenue de Sully [...]. Nous aurons maintenant un petit appartement simple, de quatre pièces boisées, je pourrai travailler. Nous pourrons recommen-

24 Entretien avec Alain-Paul Bonnet.

25 CARAN, F1 C2 157, Inéligibilité; CARAN, 5301, Dossier de Georges Bonnet devant le Jury d'honneur qui statue sur son cas le 19 décembre 1945 en confirmant la sanction électorale.

26 CARAN, Z6 NL 256, dossier d'instruction de G. Bonnet. Décision du 20 septembre 1944.

27 Outre les journaux intimes dont il a déjà été fait mention, la correspondance passive (1944, APGB 2 II Dr 6) nous renseigne indirectement ainsi que la déclaration faite devant les autorités helvétiques le 4 juillet 1944 (AC Vaud. Dossier confidentiel, Affaire Bonnet, DJP).

cer à vivre [...]. C'est à la bonté des amis de toutes sortes qui nous entourent que nous devons ces quelques meubles.»²⁸

En mai 1945, le ministère fédéral s'avise de mettre de l'ordre dans une situation juridique toujours aussi confuse. Stucki, furieux de voir que Bonnet ne respecte pas sa parole, commandite une enquête en France pour savoir ce qui attendrait l'exilé à son retour. La conclusion est sans appel, il n'y a pas de risque pour son intégrité physique²⁹; toutefois, il serait immédiatement arrêté. Une notification officielle de reconduite à la frontière lui est spécifiée le 5 décembre 1945.³⁰ Après intervention de l'avocat M^e Guinand, on en revient à une autorisation provisoire; au lieu de clarifier le statut juridique comme était leur intention première, les autorités ont préféré différer toute décision, prolongeant la situation de non-droit de l'encombrant pensionnaire. Le temps joue en faveur de Bonnet qui profite de ce répit pour faire jouer ses appuis. Le réseau constitué sur place par Georges Bonnet est l'une des clés de sa réussite finale.

Une lente insertion

Le cercle des Français de «Vichy-sur-Léman» constitue le premier lien de sociabilité. Bonnet retrouve l'écrivain Paul Morand qui remplaça Jean Jardin comme ambassadeur à Berne pendant quelques semaines, Albert Fabre-Luce, également romancier, Bertrand de Jouvenel, le publiciste, d'anciens ministres vichystes comme Charles Rochat, secrétaire d'État aux Affaires étrangères condamné à mort par la Haute Cour de Justice de la République en 1946, deux anciens ministres du Travail, René Belin, ancien secrétaire de la CGT, et Charles Pomaret, un des fidèles soutiens de Bonnet au Parti radical; ajoutons René Gillouin, ancien conseiller du Maréchal, René Brunet, qui fut, en 1937, le secrétaire au Budget du ministre des Finances Bonnet à qui ce dernier avait confié une mission exploratoire discrète dans la région des Sudètes pendant la crise tchèque de 1938. Toutes ces personnalités³¹ ont défendu les positions pacifistes de Georges Bonnet en 1938-39, furent d'ardents munichois qui, du pacifisme, ont glissé vers l'État français dans une dérive qui fut celle de leur chef de file.

Dans cet aréopage, Bertrand de Jouvenel occupe une place à part. Son oncle, Robert, auteur du célèbre pamphlet *La République des camarades*, fut l'ami intime et le mentor de Georges Bonnet qu'il a rencontré sur le front de l'Aisne en 1915. Son décès brutal a beaucoup marqué Georges. Le père de Bertrand, Henry, a fait une belle carrière journalistique et ministérielle, aux orientations «briandistes» affirmées. Georges Bonnet et Bertrand de Jouvenel ont appartenu au courant des Jeunes Turcs, ils ont cru également dans une entente franco-allemande dans les années trente. Cependant, Bertrand de Jouvenel a affiché des options fascisantes et a adhéré au PPF. De plus, l'étiquette de «collaborationniste» a longtemps collé

28 Journal de Georges Bonnet au 24 avril 1945, APGB 1 Dr 25.

29 Les travaux des historiens régionaux prouvent que le danger est patent.

30 AFS, Dossier Bonnet, B.41.21.F, lettres du ministre de Suisse des 25 septembre et 10 octobre 1945; lettre du DJP du canton de Vaud du 11 janvier 1946.

31 Cette liste n'est pas exhaustive, nous n'avons, dans ce cadre, retenu que les personnalités les plus représentatives. Pour chacune, nous avons consulté les dossiers détenus par les Archives fédérales de Berne. La liste détaillée en est fournie dans les annexes de notre mémoire de thèse déjà cité, Tome IV, p. 21-22.

à Bertrand dont le parcours fut des plus tortueux.³² Pour la police suisse ou le Foreign Office américain qui le surveillent, de Jouvenel est suspecté de mener un double jeu.

Au cœur du système règne Jean Jardin dont Odette Bonnet apprécie tant la fantaisie et les imitations drolatiques tout en pardonnant l'instabilité de son caractère.³³ Le fils Pascal, dont le talent n'a pas encore éclos, passe pour un enfant gâté par «une vie luxueuse», «rebelle à tout effort», côtoyant dans son école privée, des «fils de millionnaires, de rois détrônés». Les Bonnet doivent une fière chandelle au chargé d'affaires puisqu'il intercède directement en leur faveur auprès des autorités, jusqu'à provoquer leur agacement.³⁴ Assez curieusement, le colonel Masson, de l'état-major de l'armée helvétique, après un déjeuner avec Jean Jardin, apporte sa pierre à l'édifice par lettre officieuse transmise par le colonel Thiébaut, attaché de l'Air de France à Berne.³⁵

En revanche, Bonnet est superbement ignoré par Roger Auboin,³⁶ dont il a pourtant fait la carrière en le propulsant, en 1937, à la Banque des règlements internationaux comme représentant de la Banque de France. Directeur de cet organisme, «l'ingrat dont il n'a que de mauvais procédés», l'évite soigneusement alors qu'il est de passage à Berne.³⁷ Aucun contact non plus avec le nouvel ambassadeur de France, anti-munichois puis gaulliste, Henri Hoppenot – que Bonnet classait parmi les «bellicistes» –, qui fut son sous-directeur du département Europe au Quai.

Bonnet retrouve rapidement la trace de plusieurs diplomates étrangers, qu'il avait côtoyés de près: l'ambassadeur roumain Gafenco – devenu légat de son pays à Vichy – qui ira jusqu'à transmettre ses souvenirs pour permettre à son interlocuteur d'étoffer ses mémoires; Paul Ruëgger, ministre de Suisse à Rome jusqu'en 1942, le rencontre et l'appuie. On voit Bonnet à plusieurs reprises avec Walter Garett qui fait du renseignement pour l'Angleterre sous couvert de ses activités de journaliste à l'*Exchange Telegraph*. Le voici invité à Florence par Nicolas Commène, ancien ministre de Roumanie à Paris, pour une conférence tenue dans cette cité en mai 1949 sur *La politique extérieure de la France à la veille de la Seconde Guerre mondiale*.³⁸ Bonnet fait état de contacts avec l'ambassade américaine à Berne dont ne reste aucune trace tangible.

32 Une étude fine du parcours du personnage est désormais proposée par son biographe, Olivier Dard, *Bertrand de Jouvenel*, Paris, Perrin, 2008; pour l'épisode suisse, p. 190 et suivantes. Voir aussi la mise au point de Luc van Dongen, *Un purgatoire très discret, op. cit.*, p. 84.

33 Journal d'Odette Bonnet, S-«Jardin».

34 AC Vaud, UD 14 890, Lettre de Georges Bonnet du 14 juillet 1944 faisant relation de la démarche de J. Jardin auprès de Baechtold.

35 AC Vaud, UD 14 890, Lettre du colonel Masson du 24 juillet 1944 au conseiller d'État Vodoz (DJP Vaud). Sur Masson, cf. AFS, Berne, 2001 (D) 3 Bd. 282 B. 44 33 A Eggen Hans SS Führer.

36 Roger Auboin et Georges Bonnet ont cosigné *Les Finances de la France*, Paris, Payot, 1921.

37 APGB 1 Dr 25, Journal Bonnet.

38 AC Vaud, Rapport sur le voyage de Bonnet en Italie. Plusieurs lettres échangées avec Commène, Correspondance Bonnet, APGB 40. Un buvard bien indiscret dans APGB. Voir aussi AMAE, Paris, Papiers 1940, papiers Bonnet n° 4, Journal Bonnet, p. 102–105.

Il faut insister sur le rôle particulier joué par Bonnet auprès de Carl Burckhardt,³⁹ président du Comité international de la Croix-Rouge. Ce sont deux vieilles connaissances puisque Burckhardt, en tant que Haut commissaire, a géré l'enclave de Dantzig sous l'égide de la Société des nations au plus fort de la crise internationale de l'été 1939. Bonnet l'exhortait alors d'éviter tout incident, toute provocation qui aurait permis à Hitler d'exploiter la situation pour annexer ce territoire et menacer la Pologne, alliée de la France. En réalité, les précautions du Quai d'Orsay ont paru bien vaines dès lors que le Führer a décidé d'envahir le corridor polonais. Au début de l'année 1945, Bonnet obtient plusieurs entrevues avec le représentant du CICR ou avec son secrétaire, R. de Graffenried-Villars, afin qu'il intercède auprès de l'Allemagne en faveur de plusieurs détenus et déportés français, des notables radicaux comme Édouard Herriot, Yvon Delbos, Vincent Badie et Albert Sarraut, ou d'anciens membres du cabinet du ministre comme Wilfrid Baumgartner et Paul Demange, afin que leurs conditions de détention soient améliorées.⁴⁰

Ce sont parmi les Suisses que Bonnet a cherché très vite à se constituer un réseau, une sorte d'assurance contre l'expulsion, d'où son opiniâtreté à exercer son entretien de manière méthodique, avec une préférence pour les milieux modérés et bien pensants, susceptibles d'accueillir favorablement le discours d'une personnalité de premier plan qui ne renie rien de son passé proche. En effet, la figure du maréchal Pétain est encore largement populaire dans la Confédération; le noble vieillard impose le respect, être vichyste apparaît plus comme un atout que comme un handicap. En revanche, la Résistance est facilement assimilée à un groupuscule extrémiste qui représente un danger pour l'ordre établi. De plus, le Parti radical vaudois, homologue de la Rue de Valois parisienne, est omniprésent tant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral. Sa politique du juste milieu ne peut que séduire un Georges Bonnet adepte depuis toujours du consensus et réciproquement. Ce dernier, hostile au Front populaire comme aux communistes, est considéré comme un homme d'État dont la Suisse peut encore avoir besoin, intégré au mouvement historique puisqu'il déclare souhaiter la victoire de l'Amérique sur l'Allemagne.

L'installation sur les rives du Léman, à La-Tour-de-Peilz représente, pour les Bonnet, un tournant salvateur. Il peut désormais donner une adresse honorable, se rendre grâce au petit train bleu à Lausanne ou à Genève, accepter des dîners en ville, des parties de thé avec ses nouvelles relations. Son agenda change radicalement, y abondent les rendez-vous, les coups de téléphone, les visites. Vevey, Lausanne, Genève, mais aussi Zurich et Neuchâtel deviennent familières.⁴¹ Les revenus restant mesurés, la comptabilité est draconienne; mais il faut bien paraître, aussi Bonnet accepte-il sans barguigner les invitations au restaurant; il apprécie, comme ses compatriotes, les largesses de Jardin qui mène grand train sans se soucier du lendemain.⁴²

39 AFS Berne, E 2500 (1) Bd.5, E 4320 (B) Bd 270C Dossiers Burckhardt Carl.

40 Ces interventions sont attestées par des pièces de la correspondance Bonnet (APGB), lettres du CICR ou de proches, en adéquation avec le Journal Bonnet (APGB). Pour le sort de certains détenus, cf. Louis Mugron, *Édouard Herriot (1872–1957)*, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, Lyon, 1997, Bernard Lachaise, *Yvon Delbos, biographie (1885–1956)*, Périgueux, Fanlac, 1993, Olivier Feiertag, *Wilfrid Baumgartner*, thèse, Paris X, Nanterre, 1994.

41 APGB, agendas de Georges Bonnet (1945 à 1950).

42 Annotation d'Odette Bonnet dans son journal à S-«Jean Jardin».

Plusieurs personnalités vont jouer le rôle de plaques tournantes. Le marchand d'art Louis Grosclaude qui joue les factotum pour la famille, l'avocat Adrien Lachenal qui se fait le truchement zélé entre l'exilé et les autorités ainsi que l'avocat Pierre-Émile Atteslander,⁴³ l'un des premiers mentionnés par Bonnet dans son journal où le nom en question revient régulièrement. Par ailleurs, chaque fois qu'il y a une difficulté avec les autorités, Bonnet confère avec son avocat, Adrien Lachenal d'abord, puis André Guinand qui a pris le relais.⁴⁴ Outre de nombreux anonymes, viticulteurs vaudois, horticulteurs, il rencontre des hommes d'affaires qui ont pignon sur rue, industriels, banquiers, et surtout des gens de plume. Bonnet affectionne la compagnie des écrivains et des journalistes, toujours avides de collationner les souvenirs et les interprétations de l'ancien diplomate. Parmi les plus remarquables, citons d'abord René Braichet resté fidèle, sa carrière durant, à la *Feuille d'avis de Neuchâtel* qu'il oriente vers le rejet de toute compromission avec l'Allemagne hitlérienne. Voici la relation d'un de ces nombreux échanges:

«Neufchâtel. Notre déjeuner [avec René Braichet] est simple mais plein d'agrément. C'est une hospitalité donnée de si bon cœur qu'on ne peut qu'en être reconnaissant. Avant et après le déjeuner, nous parlons surtout de l'histoire d'avant-guerre, Munich, les rapports avec l'Angleterre, la Pologne, la Russie sont tour à tour évoqués.»⁴⁵

Francis Gaudard, autre journaliste neuchâtelois de la *Feuille d'avis*, et, surtout, Eddy Bauer, écrivain militaire renommé; professeur puis recteur de l'Université de Neuchâtel, il est le prototype de ces intellectuels helvétiques, férus de culture française. Nul doute que ces trois personnages qui ont eu en commun des sympathies maurassiennes, apprécient d'autant mieux les récits de l'intarissable ministre des Affaires étrangères qu'ils partagent le souvenir de Charles Bonnet, le frère aîné, venu faire des cours de droit dans cette bonne ville lorsqu'il fut interné pendant la Grande Guerre. Autres contacts avérés dans le monde de la presse, Georges Rigassi, rédacteur en chef du *Journal de Lausanne*, ainsi que Eugène Hirzel, directeur de *La Nouvelle Revue* et, surtout, dirigeant du Parti radical vaudois.

Devant ce public tout acquis à ses thèses, Bonnet défend avec constance – c'est son leitmotiv – les accords de Munich de septembre 1938, arguant qu'ils ont fait gagner du temps aux Alliés alors qu'au moment de la crise tchèque, il croit fermement – tout comme Neville Chamberlain –, aux vertus d'un arrangement durable avec Hitler et Mussolini. La meilleure preuve en est la déclaration de bon voisinage qu'il cosigna au Quai d'Orsay avec von Ribbentrop, le 6 décembre 1938. Nous avons eu l'occasion de démontrer combien ses convictions pacifistes étaient grandes en 1938–39, à tel point qu'il pense encore, et contre toute évidence, à l'«apaisement», que ce soit en mars 1939 avec l'invasion de la Bohême-Moravie par la Wehrmacht ou que ce fut le 3 septembre 1939, alors que la Pologne est envahie et

43 Dossier P-E Atteslander, AFS, C.16.103, personnage douteux selon la police helvétique qui se livrerait à un trafic clandestin de faux papiers et de fonds occultes avec des réfugiés en partance pour l'Amérique du Sud.

44 D'après Luc van Dongen, *Un purgatoire très discret...*, op. cit, p. 292–294, «Les Américains soupçonnèrent Guinand de tremper dans des affaires financières douteuses en rapport avec Georges Bonnet, etc.» (p. 294). Selon l'auteur, troublante est aussi l'action d'Adrien Lachenal (p. 293). Nous n'avons aucun élément pour infirmer ou conforter ces informations.

45 APGB 1 Dr 25, Journal Bonnet du 1^{er} novembre 1944.

que Royaume-Uni et France se voient contraints de déclarer la guerre pour riposter aux agressions territoriales national-socialistes. Du reste, en mai 1940, dès les premiers revers de l'armée française, Bonnet persiste dans sa politique de main tendue à l'Allemagne, ce qui le range, *ipso facto*, dans le camp de Laval et de Pétain contre tous ceux qui souhaitent poursuivre la guerre aux côtés du Royaume-Uni.

Dans toutes ses pérégrinations, Bonnet sait se rapprocher de responsables politiques influents, une tactique qui va s'avérer payante, il côtoie ainsi des personnages déjà cités dont la fréquentation est particulièrement précieuse: par exemple, Eugène Hirzel, conseiller cantonal, national qui fut même candidat au poste suprême en 1944, Adrien Lachenal, conseiller national, Max Petitpierre qui prend, en 1947, la succession de Marcel Pilet-Golaz à la tête du Conseil fédéral. Les conseillers vaudois, appartenant souvent au barreau tout comme Georges Bonnet, ont été particulièrement zélés pour défendre les intérêts de leur homologue français. Solidarités corporatives, solidarités partisanes et affinités idéologiques expliquent bon nombre des contacts durables établis par le réfugié politique.

Cependant, le séjour de la famille Bonnet a été émaillé de plusieurs difficultés ou incidents qui auraient pu avoir de fâcheuses conséquences. *La Voix ouvrière* a mené avec constance une petite guérilla afin d'obtenir son expulsion. Après l'incident causé par le professeur Luigi Stubbe qui a tancé Bonnet en pleine gare de Lausanne: «Salaud! Au poteau! Bandit! Assassin! Tu ne mérites pas l'hospitalité ...», le journal poursuit l'exilé de sa vindicte.⁴⁶ Ainsi en 1945, sous le titre «Des hôtes indésirables»:

«Bonnet est en villégiature sur les bords du Lac Léman avec Bertrand de Jouvenel et l'ancien chef de cabinet de Laval, Jardin. Qui se ressemble s'assemble.»⁴⁷

Il est encore pris à partie, accusé cette fois d'avoir protégé les Cagoulards lors de son passage au ministère de la Justice, au tout début de la guerre.⁴⁸ Le passage de Jacques Duclos, le leader communiste, à Genève est l'occasion de violentes charges. Bonnet se voit accusé d'être responsable de la débâcle de 1940, accusé aussi d'appartenir au complot du «Plan bleu» prétendument destiné à empêcher un coup d'État communiste pour installer de Gaulle au pouvoir. La «piste suisse» est révélée en 1947. Bonnet ferait partie des comploteurs aux côtés de Jean Jardin, Paul Morand, l'amiral Auphan et Charles Rochat qui tireraient les ficelles depuis la Suisse. Même si cette affaire,⁴⁹ montée de toutes pièces par le gouvernement français, fait long feu, les rumeurs sont tenaces. Le filon revient de manière récurrente dans les colonnes de *La Voix ouvrière*.⁵⁰

En 1947, Georges Bonnet fait une causerie au Cercle d'hommes catholiques de Vevey, mais l'écho suscité dans la presse cantonale entraîne une polémique qui

46 D'après le dossier d'étranger concernant Georges Bonnet, détenu par les archives cantonales de Lausanne.

47 AC Vaud, UD 14 890, *La Voix ouvrière* du 10 août 1945.

48 *Ibidem*, *La Voix ouvrière* du 20 septembre 1946. L'accusation, cette fois, n'est pas infondée puisque l'État français a entrepris de «passer l'éponge» sur l'attentat de 1938, préférant mobiliser les militaires d'active inculpés de complot contre l'État. Le garde des Sceaux Bonnet a laissé pourrir le dossier d'instruction.

49 In Pierre Assouline, «Les complots de la République», *L'Histoire* n° 84, décembre 1985.

50 AC Vaud, UD 14 890, *La Voix ouvrière* du 28 mars 1948.

se retourne contre le ministre. *La Voix ouvrière* s'empare de l'affaire et fait capoter les velléités du conférencier:

«Si le capitulard Bonnet veut absolument donner des conférences, qu'il aille le faire dans son pays. [...]. Avec la complicité de nos autorités, le Sieur Bonnet abuse du droit d'asile.»⁵¹

Les tentatives ultérieures de Bonnet et de son entourage pour organiser des conférences sur le sol helvétique se heurtent à un refus catégorique des autorités cantonales et fédérales qui craignent des troubles à l'ordre public. Max Petitpierre tranche la question en jugeant ces «conférence(s) publique(s) pour le moins inopportune(s)» et en transmettant le dossier au DFJP.⁵² Bonnet se le tiendra pour dit et orientera son action publique vers l'opinion française.

En quête de reconnaissance médiatique

Les premières pages du «Journal Bonnet» indiquent clairement sa ferme intention de faire reconnaître son action diplomatique aux heures cruciales de 1938–1939. En quittant la Suisse, il remerciera son pays d'accueil qui, grâce à un climat favorable, lui a permis de faire œuvre d'historien.⁵³ Historien? Il y a quelque prétention de l'auteur qui ne peut être en la circonstance juge et partie, d'autant que son penchant hagiographique est des plus affirmés dans ses autoportraits.⁵⁴ Bonnet se rend le plus souvent possible à la bibliothèque de la Riponne dans le cœur de Lausanne:

«Visite à la bibliothèque de Lausanne pour y prendre quelques livres qui me sont prêtés. [...]. Quelle joie en ce moment d'aimer la lecture comme je l'aime! Cela fait oublier un peu les tristesses du temps présent.»⁵⁵

Tout en revenant aux grands classiques, il plonge bientôt dans les ouvrages et les revues historiques. Son journal intime lui servant de pensum, il entreprend rapidement la rédaction de ses souvenirs du Quai d'Orsay. Outre ses souvenirs et les renseignements qu'il peut glaner ici ou là, il dispose peu à peu d'une masse considérable de documents de première main qu'il fait venir de France. Les archives diplomatiques du ministère ont failli disparaître lors de la débâcle de 1940, soit qu'elles aient été détruites sur ordre à Paris même, soit par erreur ou accident sur le chemin de l'exode lors du repli du gouvernement.⁵⁶ Vraisemblablement lors de son départ du ministère, en septembre 1940, Bonnet a déposé plusieurs cartons de documents sensibles au domicile de son chef de secrétariat particulier, Lambertie. De là, il les a fait acheminer en Dordogne ou en Charente inférieure où réside le député. Pendant l'Occupation, les Allemands ont cherché activement cette manne;

51 AC Vaud, UD 14 890, *La Voix ouvrière* du 15 janvier 1947.

52 AFS, Dossier G. Bonnet, B.41.21.F. Ainsi que AC Vaud, UD 14 490.

53 AC Vaud, UD 14 890, Lettre de G. Bonnet du 29 mars 1950 à la DJP du canton de Vaud.

54 Jacques Puyaubert, «Les vraies-fausses histoires de Georges Bonnet», in *Le mensonge en politique*, Centre d'Études des mondes moderne et contemporain (Bordeaux 3), Institut universitaire de France, Pessac, 2008.

55 APGB 1 Dr 25, Journal Bonnet au 15 novembre 1944.

56 Sur le sort des archives diplomatiques françaises, AMAE Paris, Martin de Framont et Hélène Servant, *Inventaire de la collection des Papiers 1940*, Paris, Imprimerie nationale, 1990, p. 3–4.

les appartements et domiciles de la famille Bonnet à Paris, Périgueux, Jougne et Saint-Georges-de-Didonne, ont été fouillés sans résultat. Une partie des valises a été enterrée dans le sable à Saint-Georges, une partie a été confiée au consul de France à San-Sebastian, Lamartres, puis transmises à des amis sûrs en Périgord. Tout ce fonds est transporté par des émissaires discrets, c'est ce qui ressort de la correspondance codée et se trouve confirmé par Bonnet:

«Je m'arrangeai pour vider peu à peu la cachette. Ces documents historiques et ceux passés en Espagne pénétrèrent par petits paquets en Suisse si accueillante. Paisible Tour de Peilz où j'ai rédigé le livre ...»⁵⁷

Ce fonds reste à ce jour dans les papiers privés de la famille Bonnet. Ces archives – dont nous avons vérifié l'authenticité grâce à la collaboration des services du Quai – renferment des pièces originales, ou bien des copies de télégrammes officiels émis ou reçus par le ministre, des dossiers thématiques⁵⁸ à l'exclusion de comptes-rendus d'entretien et de notes prises sur le vif par le secrétariat, lacunes qui, en leur temps, ont déclenché de belles polémiques.

Dès 1941, en parallèle avec René Massigli et Henri Hoppenot, Bonnet a participé à la reconstitution partielle des archives diplomatiques en accord avec le conservateur en chef René Girard, alimentant ainsi les «Papiers Georges Bonnet», en marge de la «Reconstitution Fourques-Duparc».⁵⁹ Son passe-temps favori devient la collation de ses archives qu'il maîtrise lorsqu'il commence à écrire pendant son exil helvétique. Son ambition est, à travers l'histoire diplomatique récente de son pays, de démontrer qu'il a eu raison contre tous dans la recherche de la paix à tout prix. Ce qui va faire la force des publications de Bonnet est qu'il dispose d'un matériau unique, agrémenté par la chronologie des faits présente dans ses journaux intimes et autres agendas. Ce qui va en faire la faiblesse, c'est, d'une part, que les reconstitutions, une fois les pièces officielles primaires disparues, sont sujettes à caution, et, d'autre part que le goût pour l'autosatisfaction appuyée aura tendance à exaspérer nombre de chercheurs, ce qui, en retour, faisait planer un doute sur la fiabilité du fonds.

Le manuscrit est rédigé tantôt par Odette, tantôt par Georges Bonnet; des feuillets entiers et de nombreuses annotations sont de la main de Madame Bonnet, leurs écritures se mêlent souvent, ce qui dénote une étroite complicité.⁶⁰

Reste à trouver un éditeur sur place. L'entreprise de Bonnet est favorisée par l'émulation littéraire qui règne parmi les émigrés où se retrouvent plusieurs acteurs vichystes engagées tels Moulin de Labarthète et Pierre Dominique, des écrivains sympathisants comme Paul Morand et Alfred Fabre-Luce. L'éditeur de tout ce petit monde qui rêve d'une revanche épistolaire sur le sort des armes sera Constant Bourquin dont les activités passées en France le font passer pour un affairiste peu

57 AC Vaud, UD 14 890. Témoignage de Bonnet lors de l'affaire du Cercle des hommes catholiques de Vevey, 13 janvier 1947.

58 Bonnet a conservé les doubles (duplicata) ou triples (triplicata) qui lui étaient destinés – papier à en-tête rouge pour le courrier au départ, bleu ou noir pour le courrier à l'arrivée; il a fait également faire des copies des notes et dépêches qu'il reçoit.

59 Parmi les «Papiers 1940», ces Papiers Bonnet représentent 162 pièces réparties en 4 volumes.

60 Georges Bonnet a rendu un vibrant hommage écrit à son épouse sur le manuscrit original déposé, en 1963, à la bibliothèque de l'Assemblée nationale à Paris (2 tomes, *Défense de la Paix*, cote MS 1688).

scrupuleux aux idées politiques orientées vers la droite dure. Placé un temps sur la liste noire britannique comme son principal bailleur de fonds, l'industriel Georges Perrenoud, Bourquin fonde une nouvelle maison à Genève, *Les Éditions du Cheval ailé*, grâce à laquelle il va faire fortune.⁶¹ Il commence par publier des classiques puis offre un catalogue ouvertement pro-vichyste. Cette littérature politique est tournée surtout vers le marché français. Auprès des autorités, Bonnet va arguer qu'il mérite la même liberté que celle qui est tolérée pour Paul Morand. Par ce truchement, Georges Bonnet fait d'abord paraître – en août 1946 et à près de 11 000 exemplaires –, le premier tome de *Défense de la Paix* en 391 pages, sous-titré *De Washington au Quai d'Orsay*; le second tome, de 435 pages, sous-titré *Fin d'une Europe*, sort en février 1948. Voilà comment l'auteur voit ce tournant:

«Ma vie se transforme en Suisse. J'écris des livres et je gagne de l'argent. Ma vie matérielle devient plus aisée. Je fais en même temps des conférences à l'étranger. Je revois Jules Romains, Maurice Genevoix, Edmond Jaloux à Rome.»⁶²

Fort pragmatique, Bonnet fait distribuer gracieusement des volumes dédicacés à des personnalités suisses et étrangères, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis: une véritable opération de communication qui n'est pas faite à fonds perdu. Qu'on en juge avec quelques noms choisis dans une liste de plusieurs dizaines d'envoi: Pilet-Golaz, Philipp Etter, von Steiger, Ernst Nobs, c'est-à-dire les conseillers fédéraux éminents, Chaudet, Lachenal, Walter Stucki, et le président en exercice lui-même, Max Petitpierre.⁶³

Préparer le retour

L'exilé n'a, en réalité, qu'un seul but: créer les conditions de son retour dans la mère patrie. Son journal indique qu'il se tient parfaitement au courant de la situation politique et militaire en Europe et en France qu'il commente abondamment. Les lendemains de la Libération, l'épuration sauvage, les sanctions judiciaires à l'encontre des collaborateurs l'inquiètent fortement:

«Nous voilà lancé dans d'autres procès. Cela nous promet de beaux jours. Ceux qui ont été arrêtés hier et condamnés par contumace [...] sont au pouvoir aujourd'hui et arrêtent ceux qui les ont condamnés.»⁶⁴

«Cette année 1944 aura été terrible pour tant de gens: ceux-ci sont déportés, ceux-là sont arrêtés, ceux-là sont tués.»⁶⁵

Les liens avec la métropole ne sont jamais rompus. Le téléphone étant proscrit, le courrier postal est utilisé pour les relations mondaines. Les lettres sensibles sont soit codées, soit transportées par des amis sûrs, parisiens ou périgourdin, tout dévoués. Au départ, ces contacts sont fonctionnels – gérer et préserver les biens, domiciles, voiture, meubles, les droits à la retraite; bientôt, avec l'échec du gouver-

61 AFS, B 51 322 G 1443, Dossier Bourquin; E 2001 (E) Bd 314, Dossier du Cheval ailé; B 51 322 GB 768, Dossier Perrenoud.

62 D'après APGB 33 «Brouillons».

63 APGB 14 Dr 32, Cartons de remerciements.

64 APGB 1 Dr 25, Journal Bonnet, 2 octobre 1944.

65 *Ibidem*, 25 décembre 1944.

nement tripartite et le départ des communistes, en 1947, les préoccupations sont politiques et surtout judiciaires. Alors que l'instruction pénale suit son cours, Odette, qui a sa liberté de mouvement, peut se rendre en France, où elle trouve un appartement parisien réquisitionné et occupé par plusieurs familles.⁶⁶ Pour lutter contre l'oubli et préparer le terrain, elle peut néanmoins rencontrer des personnalités amies, faire valoir ses arguments, laisser des dossiers en défense préparés par Georges. Tout un argumentaire détaillé est ainsi mis au point. Avec l'arrivée progressive des radicaux au pouvoir,⁶⁷ l'espoir renaît dans le clan «bonnetiste». Les premières mesures d'amnistie sont prises en faveur des réprouvés d'hier. En février 1948, grand désappointement, le ministre de l'Intérieur socialiste, Jules Moch, refuse de reconduire le passeport de G. Bonnet et s'oppose à son retour, arguant de troubles à l'ordre public.⁶⁸ Au cours de l'année 1949, malgré la relance de l'instruction qui s'attache maintenant au rôle du ministre des Affaires étrangères, aucun élément probant n'est retenu à charge contre l'intéressé. Le 9 décembre 1949, les quotidiens parisiens annoncent le classement du dossier.⁶⁹

Une partie de la presse de gauche, communiste et socialiste surtout, proteste vivement. La pression exercée par des parlementaires, des Résistants et plusieurs médias comme *Libération* ou *L'Humanité* oblige le ministère de la Justice à ordonner un nouvel examen. La décision de classement est confirmée; Bonnet est informé en mars 1950 qu'il bénéficie d'une ordonnance de non-lieu et qu'il est définitivement mis hors de cause. Il en avise le ministère public fédéral, qui suit «l'affaire Bonnet» de très près.⁷⁰ Lui est notifié que lors d'un retour éventuel en Suisse, il ne sera plus considéré comme réfugié et devra s'abstenir de toute manifestation publique.⁷¹ Il rentre aussitôt en France.⁷²

Cet épisode helvétique, beaucoup plus long que ce qu'envisageait Bonnet, est fort paradoxalement. Paradoxe de la politique helvétique vis-à-vis des réfugiés qui n'a été capable, dans ce cas d'espèce, que d'un «non-choix» alors que le personnage était emblématique. Paradoxe de la réactivité du personnage; après une période de difficultés où pèse sans cesse, sur une famille isolée, la menace de l'expulsion de Suisse et d'une arrestation, Georges Bonnet, fortement secondé par sa femme, réagit. Au bout de deux ans, son réseau apparaît très structuré, bien équilibré sur le plan territorial et passablement fourni. Bonnet ne s'est pas cantonné à la Suisse francophone puisque les décisions ultimes le concernant ont été prises au niveau

66 AD Vaud, UD 14 890, DJP Vaud selon lequel Odette Bonnet se trouve à Paris dans son ancien appartement, le 3 février 1948.

67 Par exemple, Yvon Delbos, député radical de la Dordogne, devient ministre d'État en janvier 1947; René Mayer est ministre en novembre 1947, juillet 1948, septembre 1948 et surtout garde des Sceaux en octobre 1949; Henri Queuille, député de la Corrèze, ami personnel de Bonnet, devient ministre d'État en juillet 1948, ministre des TP, puis président du Conseil en septembre 1948 avec André Marie, radical, ministre de la Justice.

68 Lettre de Pierre Chaussade, chef de cabinet de Henri Queuille, président du Conseil, de septembre 1948 à octobre 1949 pour la période qui nous intéresse. Archives privées.

69 *Combat*, *Le Figaro*, *L'Aube*, *L'Aurore*, *Franc-Tireur*, *Le Populaire*.

70 AFS Berne, lettre du Ministère public fédéral (MPF) au Département fédéral des Affaires politiques du 14 décembre 1949 ainsi que l'avis de non-lieu reçu le 31 mars 1950 par le MPF et la lettre du MPF à DJP Vaud du 19 avril 1950.

71 Entrevue à la DJP du canton du 29 mars 1950.

72 En avril 1950, le jour exact n'est pas connu à ce jour.

fédéral. Il a su faire jouer la solidarité confraternelle dans le monde de la presse, du barreau, de la politique. On mesure par là la capacité de cet homme expérimenté à forcer les portes, quitte à n'être pas trop regardant sur les méthodes employées, marquées au sceau du cynisme. Le temps qui semblait désespérément arrêté en 1944–1945, s'est accéléré ensuite avec les multiples activités et sollicitations; à cet égard, les agendas témoignent de ce passage brutal du vide au trop plein.

Paradoxe aussi de celui qui parvient assez vite à s'extraire du cocon de la colonie vichyste pour voler de ses propres ailes tout en gardant un pied dans la «maison Jardin». Autre curiosité, la position dans la sphère publique. En 1945, Bonnet est un homme fini, traqué, banni. Personne n'aurait parié sur la carrière de ce mort politique. Le réduit helvétique lui a pourtant permis de retrouver ses marques et de contre-attaquer puisqu'il retrouve un premier mandat électif, contre toute attente, dès 1951.⁷³ Ses réseaux locaux, atomisés à la Libération, formés d'élus et de collaborateurs fidèles entre tous, non seulement se reconstituent, mais se trouvent fortifiés par l'épreuve. Phénomène contraire aux opinions répandues que n'ont pas perçu ses adversaires et qui prépare une triple reconquête, judiciaire, médiatique et électorale. Paradoxe enfin de celui qui n'a rien appris de ses échecs et qui reste voué à ses illusions, sur la pseudo-paix perdue en 1938–39, sur le choix de l'armistice en 1940, sur le leurre du consensus en politique, sur l'épisode tragique de Vichy et de la Révolution nationale, sans parler de l'échec global de sa conception de l'ultra-pacifisme.

En revanche, le sens tactique de Bonnet ressort renforcé par la tourmente. Conservateur bon teint, il tente de gommer ses engagements vichystes et ses complaisances initiales pour «l'Europe nouvelle» des Hitlériens en collant au reflux de la gauche résistante dans l'opinion française à partir de 1948. Soucieux de légitimer son action sous l'Occupation, il exploite désormais l'atmosphère de guerre froide à son profit.

Le moment helvétique⁷⁴ de Bonnet qui menaçait d'être un linceul, s'avère être un tremplin vers la résurrection civique, sociale et politique.

73 En octobre 1951, Bonnet est élu conseiller général de Champagnac-de-Bélair en Dordogne, en 1953 conseiller municipal, puis en 1955 maire de Brantôme et, couronnement, député en 1956. Cf. «Une leçon de réalisme, la reconstitution du fief de Georges Bonnet après la tourmente», in *Politique en Aquitaine, Parlements*, hors-série 2005, Paris, Armand Colin.

74 L'expression est de Luc van Dongen, *Un purgatoire très discret ...*, op. cit, p. 397.